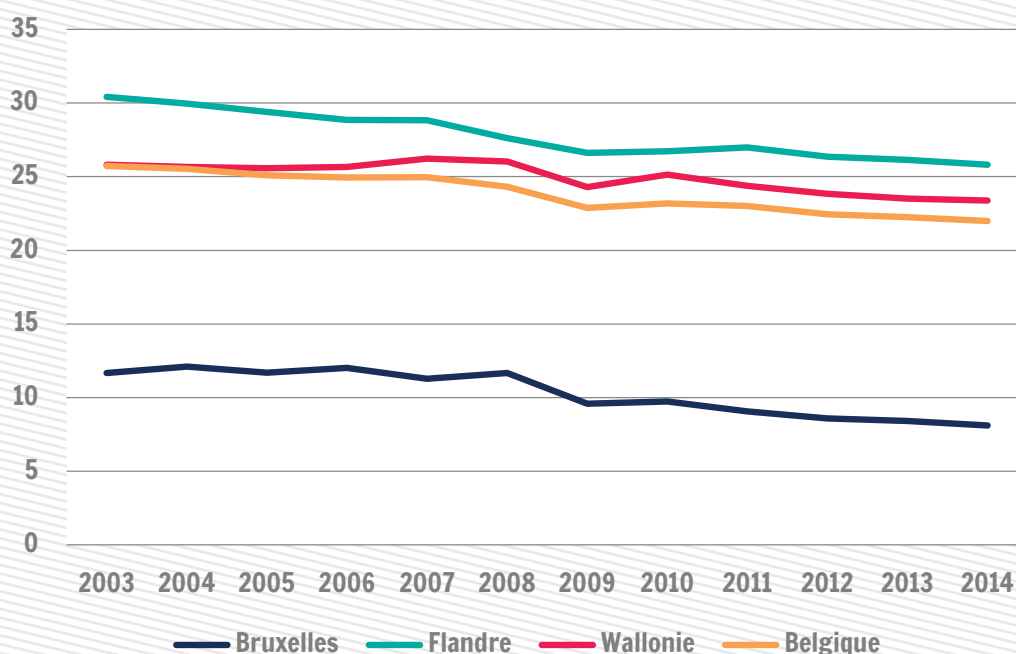


Tissu sectoriel de l'économie wallonne

23%

Part de l'industrie dans
le total de valeur ajoutée
brute wallonne (à prix courants)
pour l'année 2014

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée brute



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

En Wallonie, la part de l'industrie (en y incluant la construction) s'élevait à 23 % du PIB en 2014 contre 26 % en Flandre et 8 % à Bruxelles. La Région bruxelloise étant particulièrement tournée vers les services (92 % contre 73 % pour la Flandre et 76 % pour la Wallonie).

Sur la dernière décennie (2004-2014), le repli de l'industrie se constate dans les trois régions du pays. L'effet de la crise économique et financière se remarque par la diminution plus importante de la part des branches d'activité liées à l'industrie entre 2008 et 2009 tant en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. La part moyenne de l'industrie en Wallonie se situait à 26 % entre 2003 et 2008 contre 24 % entre 2009 et 2014. Le rebond wallon en 2010 pourrait s'expliquer par la forte croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie pharmaceutique liée à l'épisode de la grippe aviaire durant cette période.

La chute de l'industrie dans la valeur ajoutée wallonne s'est combinée à une contribution négative de l'industrie à la croissance de l'activité en Wallonie dans le sens où la valeur ajoutée de l'industrie a baissé alors que la valeur ajoutée de la totalité de l'économie a crû entre 2008 et 2014 (-1,2 % contre +10 %). En Flandre, la valeur ajoutée des branches d'activité industrielle a continuellement augmenté au cours des dernières années et a permis à l'économie flamande de dépasser son niveau d'avant crise.

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2015

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2015	Indice de spécialisation			Importance de la branche (en % du total)		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Industrie pharmaceutique (CF)	1,81	0,11	0,96	2,81	0,17	1,48
Enseignement (PP)	1,37	0,82	0,91	9,57	5,76	6,35
Activités pour la santé humaine (QA)	1,29	0,77	0,96	6,52	3,88	4,81
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,28	0,08	1,18	1,48	0,09	1,37
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	1,27	0,71	0,99	1,25	0,70	0,97
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	1,22	0,61	1,03	3,19	1,60	2,70
Administration publique (OO)	1,22	1,78	0,66	9,51	13,94	5,16
Activités immobilières (LL)	1,18	0,83	0,98	10,00	7,04	8,37
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,14	0,10	1,22	1,95	0,17	2,09
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	1,14	1,15	0,90	1,63	1,65	1,29
Construction (FF)	1,04	0,50	1,14	5,65	2,71	6,20

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2017)

En comparaison de la structure sectorielle de l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation importante dans l'industrie pharmaceutique mais aussi des spécialisations dans les services d'enseignement, de santé, dans les activités immobilières, dans l'administration publique, dans la production et la distribution d'eau et dans une moindre mesure la métallurgie et la construction pour les branches qui représentent au moins 1 % de la valeur ajoutée wallonne.

La Région bruxelloise est plus spécialisée dans les branches liées aux services ainsi que dans les administrations publiques alors que la Flandre, elle, est plus spécialisée dans les branches industrielles et la construction.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN.

Les spécialisations sectorielles sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice désigne une représentation relativement plus forte de la branche d'activité dans la région considérée.

Pertinence et limites

Les données pour la valeur ajoutée en 2015 sont calculées selon la méthode provisoire et non définitive et sont susceptibles d'être revues lors de la prochaine publication. En effet, les données définitives pour 2015 seront connues en février 2018.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/publication/rapport-leconomie-wallonne-2017/>
<https://www.nbb.be/doc/dq/f/cnreg.htm>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2018**